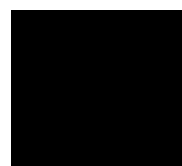


Quand Hidalgo veut priver une paroisse parisienne de la moitié de son jardin paroissial

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Brèves](#), [En Une](#), [Informations](#), [Non classé](#)

Date : 6 juin 2022



n'avez pas cauchemardé: **la mairie de Paris projette de priver une paroisse parisienne, la paroisse Saint-Denys-du-Saint-Sacrement (3ème arrondissement de Paris), de la jouissance d'une partie de son jardin paroissial, au détriment des paroissiens et des scouts. Comme le souligne l'abbé François Lainé, curé de la paroisse, dans les colonnes du [Parisien](#):**

Un tel projet, qui consisterait à amputer le jardin de la moitié de sa surface et à couper en deux notre parvis, serait catastrophique pour la vie paroissiale. Ça poserait aussi un problème de sécurité

En effet, **ce jardin doit devenir un "passage pour 24 logements sociaux", comme l'indique Aurélien Véron, conseiller de Paris élu dans le centre de la capitale.**

Aurélien Véron rappelle que **cette cour n'a jamais été un passage, mais une "grande cour fermée qui a toujours existé et dont la paroisse a toujours eu l'usufruit depuis la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat"**. L'usufruit signifie que la paroisse dispose de l'"usus" (usage du bien) et du "fructus" (possibilité de jouir des fruits de la chose frugifère): juridiquement, elle seule peut utiliser le bien, même si elle n'en a pas la propriété. **Le nu-propriétaire (en l'espèce, la Ville de Paris) ne peut que vendre le bien, mais pas l'occuper.** Ce qu'un étudiant apprend en première année de droit échappe visiblement aux services d'Anne Hidalgo...

Affaire à suivre...